



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Un pas de plus pour la conservation des écosystèmes sur le Mont Brome : création de la Réserve naturelle de la Paruline-à-Ailes-Dorées

Eastman, le jeudi 31 août 2017 – Corridor appalachien annonce la reconnaissance d’une réserve naturelle de 68,7 hectares située sur le flanc sud du massif du mont Brome. Il s’agit d’une superficie considérable, soit 28,1 % des aires protégées comprises dans ce massif forestier situé dans un secteur extrêmement prisé. Grâce à cet ajout, 12 840 hectares sont maintenant protégés à perpétuité sur le territoire d’action de Corridor appalachien. « Nous avons démarré le processus de conservation il y a plusieurs années et nous sommes particulièrement heureux d’avoir pu collaborer avec le propriétaire et le ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de mener à bien la reconnaissance de ce territoire qui s’ajoute au réseau d’aires protégées en terre privée. Cette réserve naturelle abrite plusieurs espèces aviaires dont la Paruline à ailes dorées. Par ailleurs, on trouve sur les Collines Montérégiennes une écologie particulièrement riche et distincte que nous devons préserver », a déclaré Mélanie Lelièvre, directrice générale de Corridor appalachien. La Société de conservation du mont Brome « ne peut que se réjouir de l’aboutissement de cette longue démarche entre Corridor appalachien et le propriétaire. Bravo et merci, c’est un beau geste pour l’avenir! » a fait savoir sa présidente, Claudette Duclos. Quant au propriétaire, qui souhaite conserver l’anonymat, il veut d’abord et avant tout assurer la pérennité de ce milieu naturel. Il a déclaré faire ce don « pour la suite des choses. Parce que l’homme est une espèce trop envahissante. Pour passer aux suivants. Pour que nos petits-petits-petits-enfants puissent avoir une chance d’y goûter un peu à leur tour... »

Un paradis pour la paruline

En 1999, un ornithologue a découvert la Paruline à ailes dorées dans ce secteur. Il a alors fait part de sa découverte au propriétaire. Au cours des décennies, la Paruline à

ails dorées a connu un important déclin parce qu'on détruit son habitat naturel. L'espèce a donné son nom à la réserve en raison de la qualité exceptionnelle des habitats qu'elle y trouve. La Paruline à ailes dorées est considérée comme une espèce menacée au Canada et susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec. La réserve abrite aussi la Grive des bois, le Pioui de l'Est et plusieurs espèces d'oiseaux de forêts d'intérieur. Enfin, la Salamandre sombre du Nord, la Salamandre à quatre-orteils et la Grenouille des marais, toutes des espèces menacées, s'y réfugient.

– 30 –

Pour en savoir plus sur la Paruline à ailes dorées, [consultez notre fiche technique](#) et le [Guide d'aménagement](#) du Regroupement QuébecOiseaux.

Source :

Mylène Alarie
Coordonnatrice aux communications
Corridor appalachien
450 297-1145
mylene.alarie@corridorappalachien.ca
www.corridorappalachien.ca



Paruline à ailes dorées
Crédit photo : Bertrand Hamel